

En abrégé "EUROFUNDLUX"
10-12, Avenue Pasteur
L-2310 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 82461

AVIS AUX ACTIONNAIRES

L'Assemblée autorise la Société à procéder au paiement du suivant dividende annuel, dans les limites fixées par l'article 22 des statuts, à concurrence de :

- 0,35 Euro par action en ce qui concerne la classe D du Compartiment EUROFUNDLUX – EURO EQUITY.

Entre outre, il est porté à la connaissance des actionnaires que la société a délibéré la distribution des suivant dividendes :

- 0,08 Euro par action en ce qui concerne la classe D du Compartiment EUROFUNDLUX – GLOBAL ENHANCED DIVIDEND – GEDI ;
- 0,09 Euro par action en ce qui concerne la classe Q du Compartiment EUROFUNDLUX – GLOBAL ENHANCED DIVIDEND – GEDI.

Les dividendes seront distribués aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires en date du 08.05.2018.

Les dividendes ne seront liquidés qu'aux investisseurs ayant manifesté leur intention de percevoir les montants à distribuer ; en cas contraire les montants à liquider seront automatiquement réinvestis. La liquidation des dividendes se fera dans les 5 jours ouvrables bancaires suivant la date de paiement des dividendes mentionnés ci-dessus.

Aucun dividende ne sera distribué si son montant est inférieur à 50 euros ou à un montant équivalent. Ce montant sera automatiquement réinvesti.

À partir du 9 mai 2018 la valeur des compartiments pour les Classes D et Q sera « ex-dividende ».

Luxembourg, le 03 mai 2018
Le Conseil d'Administration